



## **AVIS PUBLIC DE PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT 274-2018-01**

### **modifiant le règlement 274-2018 afin d'interdire tous les sacs de plastique**

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Municipalité de Saint-Mathieu par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité :

- QUE le règlement 274-2018-01 modifiant le règlement 274-2018 afin d'interdire tous les sacs de plastique, a été adopté par le Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu, le 14 juin 2022 à la séance ordinaire;
- QU'une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.
- QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Saint-Mathieu, le 17 juin 2022.

Joël-Désiré Kra  
Directeur général et greffier-trésorier